



# Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

[mairiedesaintprim@wanadoo.fr](mailto:mairiedesaintprim@wanadoo.fr)

<http://saint-prim.fr/>

*Saint Prim, le 23/01/2012*

## COMPTE RENDU

### Réunion du 10 Janvier 2012 à 20H

*Prochaine réunion le 14 février 2012*

Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé (e)/ absent(e)	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé (e)/ absent(e)	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller		
Didier GERIN, 1 <sup>er</sup> adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller		
Pierre GUILLET, 2 <sup>ème</sup> adjoint			Noélie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 <sup>ème</sup> adjointe			Annick MOURARET, conseillère		
Michel CROS, 4 <sup>ème</sup> adjoint			Michel RODEL, conseiller		
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère	excusée	Annick MOURARET
Guy BATTAGLINI, conseiller			Franck DENOLLY, conseiller	excusé	Eric CLO
Sylviane VANEL, conseillère					

### Ordre du jour :

#### COMPTE RENDU du conseil municipal du 6 Décembre 2011.

- Adopté à l'unanimité.

#### DELIBERATIONS :

En cours de séance M le Maire propose de rajouter une délibération à celles prévues sur la convocation.

Cette délibération concerne le choix des nouveaux affichages municipaux à mettre en place dans les différents quartiers et hameaux.

#### **Proposition adoptée à l'unanimité.**

#### Délibération pour fixer montant prime Indemnitaire d'Administration et de Technicité (IAT) en référence à la délibération du 6 janvier 2004 instaurant cette indemnité relative au personnel communal, catégorie C.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Conseil Municipal doit voter une somme globale qui correspond à une « Indemnité d'Administration et de Technicité » (IAT).

Il rappelle également que cette somme globale est ensuite répartie entre les employés selon différents critères dont certains restent de sa discrétion, en sa qualité de chef du personnel communal.

La somme globale annuelle d'IAT est encadrée par des règles transmises par le Centre de Gestion du personnel territorial (CdG38).

La somme annuelle à percevoir par chaque employé n'est pas à considérer comme un « treizième mois » ; elle est versée, à chacun, en douzième, et en complément de son salaire mensuel.

L'IAT est perçue par 7 de nos 8 employés communaux, le huitième relevant d'un autre régime indemnitaire du fait de sa classification catégorie B (IFTS).

Compte tenu du fait que Saint PRIM connaissait un certain retard en la matière, M le Maire propose que cette somme soit sensiblement augmentée ; une augmentation de plus de 7% ayant été votée en 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant globale d'IAT 2012 à 6000€ (soit une augmentation de 12,40% par rapport à 2011).

#### **Proposition adoptée à l'unanimité.**

#### Délibération pour fixer le montant de l'Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) concerne la catégorie B.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Conseil Municipal doit voter une somme globale qui correspond à



# Conseil Municipal de Saint-Prim

une « Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires ».

Cette indemnité concerne la catégorie B, soit un seul de nos employés communaux.

Les règles valables pour l'IAT, énoncées dans la délibération concernant la fixation de l'IAT 2012, sont également valables pour ce qui concerne l'IFTS.

Compte tenu du fait que Saint PRIM connaissait un certain retard en la matière, M le Maire propose que cette somme soit sensiblement augmentée ; une augmentation de plus de 7% ayant été votée en 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant global d'IFTS 2012 à 1349,83€ (soit une augmentation de 12,40% par rapport à 2011).

## **Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **Délibération pour acceptation rétrocession parcelles par Syndicat des eaux à la commune.**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux Saint CLAIR, CHONAS, Saint PRIM a du enclore son périmètre de captage pour se mettre en conformité avec la loi.

La mise en place de ce périmètre de protection a amené le syndicat à acheter différentes parcelles à des particuliers et à proposer à la commune de Saint PRIM un échange de terrains pour préserver le chemin rural d'accès à la Varèze, tout en enclosant son périmètre de captage.

Monsieur le Maire rappelle que dans une précédente délibération la commune avait accepté de céder au syndicat, les terrains correspondant au tracé du chemin (délibération 2011.06).

Il était prévu – en retour – que le syndicat cède des terrains à la commune pour préserver le susdit chemin d'accès à la Varèze.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette rétrocession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la cession des parcelles AK534 et AK536, à la commune, par le Syndicat des Eaux Saint CLAIR, CHONAS, Saint PRIM.

## **Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **Délibération pour participation de la commune au projet Classe de neige (pour mémoire accord de principe de 50€ par enfant pris lors du CM du 11/10/11).**

Monsieur le Maire rappelle que lors du CM du 11/10/11 le conseil municipal avait pris la décision de principe d'abonder à hauteur de 50 Euros par enfant, au projet de Classe de Neige.

Cette classe de neige se déroulera cette année au BESSAT, entre le 8 février et le 10 février, et concernera a priori 47 enfants (soit une participation communale de 2350€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reconduit l'accord de principe qu'il avait pris en octobre dernier pour une participation communale de 50 € par enfant.

## **Proposition adoptée à l'unanimité.**

### **Délibération pour choix de solution de remplacement des affichages communaux dans les quartiers et hameaux.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait lancé en avril 2010 (voir délibération 2010.29) un groupe de travail chargé d'étudier le renouvellement de nos panneaux d'affichages municipaux dans les quartiers et hameaux.

Le groupe de travail vient de rendre ses conclusions et propose au Conseil Municipal de retenir la solution présentée par l'entreprise IDEO EQUIPEMENTS pour un montant de 14408,13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition présentée de l'entreprise IDEO EQUIPEMENTS, pour le montant susdit de 14408,13€ TTC.

## **Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **INFORMATION & POINTS EN COURS.**

### **Compte rendu des décisions prises par M le Maire dans le cadre de ses délégations.**

- Cession d'un lave-vaisselle professionnel au « p'tit resto » pour une somme de 500€ (valeur résiduelle comptable).
- Signature d'une convention d'occupation précaire pour un appartement communal de l'ancien presbytère.



# Conseil Municipal de Saint-Prim

- Signature d'une convention occupation précaire pour l'activité professionnelle de Mme l'infirmière libérale.
- signature du contrat SOGERES (prestation liaison froide restaurant scolaire)

## Autres informations.

- Travaux nettoyage fossés dans la plaine vers route de Vienne ; curage fossés réalisé.
  - Cession de 3 lots communaux à M Marcel CELARD (GAEC Saint-Prim Fruits).
  - Réunion 16/01/2012 avec CHONAS et entreprise SOGERES pour préparation de l'accueil des enfants CHONAS / restaurant scolaire fin février 2012.
  - Adaptation d'un adoucisseur d'eau au lave-vaisselle restaurant scolaire.
  - Démontage des illuminations festives le 15 janvier.
  - Acquisition logiciel gestion restaurant scolaire.
  - point contrat enfance jeunesse.
  - Point conseil municipal des enfants. Rédaction courrier QUAD destiné à Monsieur le Député Jacques REMILLER.
  - Remplacement de la porte de la chapelle du cimetière ;
  - Commission choix solution affichage public dans les quartiers (voir délibération).
  - Commission information Bulletin Municipal ; le bulletin devrait être distribué fin janvier et mis sur le site.
  - fleurissement ;
  - point sur la Révision du PLU (prochaine commission le 19 janvier 18heures en présence de Mme PONT)
  - Commission Finances le 26 janvier 19h30 ;
  - Présentation du Programme travaux voirie CCPR 2012 ;
  - Mise en place d'un traçage place parking handicapé devant la mairie.
  - Mise en place panneaux d'affichage électoraux.
  - Changement photocopieur école étude en cours.
  - Compte rendu réunions externes (SIASSAR ; réunion SCOT ; CCPR ; SI Chonas Saint PRIM ; autres.....)
- Questions Diverses.
    - Préparation de l'exercice du 31 janvier 2012 concernant la centrale de Saint ALBAN Saint MAURICE
      - Pour info : achat galerie pour TRAFIC mise en place mégaphone ; questions concernant le TOCSIN.
      - Achat de fournitures pour PPMS Ecole.
    - Préparation de l'inauguration officielle du café restaurant 28 janvier 2012 (inauguration repoussée au 4 février pour cause de lancement réseau transport en commun Pays Roussillonnais le 28 janvier)
    - Fixation de la date de la réunion d'information des parents concernant l'accueil des enfants de CHONAS au restaurant scolaire de Saint PRIM. (date fixé au 16 mars 2012 ; portes ouvertes restaurant scolaire le 17 mars)
    - Autres sujets.
      - Avenir des 3000m<sup>2</sup> vers pont sur saluant
      - Réflexion sur prise en compte augmentation population village et conséquence sur bâtiment communaux : 1<sup>er</sup> étage mairie

Séance levée à 22 heures 40.

**Le Maire : Patrick BARRAUD**